



Syndicat des Personnels  
du Réseau International du Ministère  
de l'Économie, des Finances et de la  
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12  
[sprim-fo@dgtresor.gouv.fr](mailto:sprim-fo@dgtresor.gouv.fr) - Tél. : 01.53.18.83.03 - [www.sprim-fo.org](http://www.sprim-fo.org)

## **Revue de presse du 23 novembre 2022**

### **Presse – Actualités**

- [La Cour des comptes recommande d'utiliser le télétravail pour moderniser le service public – Acteurs Publics](#)
- [Les rémunérations de la haute fonction publique remises à plat - Les Echos](#)
- [Recours devant le Conseil d'État, États généraux... Les diplomates se battent pour ne pas disparaître - Marianne](#)
- [Energie : Bruxelles appelle les membres de la zone euro à mieux cibler leurs boucliers tarifaires – Les Echos](#)
- [Stanislas Guerini sonne la mobilisation pour les élections professionnelles – Acteurs Publics](#)
- [Les mesures sociales et fiscales prises durant la crise du Covid-19 ont davantage profité aux plus riches, selon l'Insee – Le Monde](#)
- [Amazon, Twitter, Meta... Dans la Big Tech, la chasse aux salariés "les moins performants" - L'Express](#)

# ARTICLES DE PRESSE

## **La Cour des comptes recommande d'utiliser le télétravail pour moderniser le service public – Acteurs Publics**

Contrainte par la crise sanitaire, la fonction publique a ouvert la voie à une banalisation du télétravail. L'enjeu est aujourd'hui de transformer l'essai et de développer de nouvelles pratiques pour les agents, mais aussi à destination des usagers, pointe la Cour des comptes dans un rapport consacré à la question.

Mis en place de manière marginale, voire isolée, avant la pandémie, le télétravail s'est imposé dans la fonction publique comme un nouveau mode de collaboration. Ainsi le décret du 5 mai 2020 a-t-il élargi et assoupli le recours au travail à distance tandis que l'accord collectif du 13 juillet 2021 a imposé aux employeurs publics de négocier ou renégocier leur dispositif de télétravail.

Dans ce contexte, la Cour des comptes, qui vient de publier, ce mardi 22 novembre, un rapport sur le sujet, salue *“une accélération très volontariste”* de la mise en place du télétravail dans la fonction publique. La Rue Cambon met pourtant en avant des niveaux d'avancée hétérogènes d'un versant à l'autre, avec un certain retard dans la territoriale et l'hospitalière, *“même si on constate une progression importante du nombre de télétravailleurs souvent cantonnés aux fonctions administratives sans contact avec le public”*.

Pour autant, la Cour invite les employeurs publics à concilier avec vigilance l'intérêt du service et les charges immobilières liées au déploiement du télétravail. Le rapport pointe notamment la nécessité d'améliorer rapidement le fonctionnement technique de la visioconférence et met encore en évidence de nombreuses crispations compte tenu des difficultés d'usage rencontrées.

La pratique du télétravail a également posé la question de l'utilisation de l'immobilier et de son coût. La Cour estime, sur ce sujet, que le *“développement du télétravail dans la fonction publique ne devrait se poursuivre qu'en prenant nettement en compte l'intérêt du service. Cet impératif s'impose dans un contexte où, en pratique, coexistent deux approches du télétravail, l'une émanant de demandes individuelles des agents, l'autre dans laquelle il constitue un mode d'organisation élaboré par l'employeur dans l'intérêt du service et des agents”*.

### **Des bénéfices pour les agents et les usagers**

La Rue Cambon invite également les employeurs publics à s'assurer que le télétravail ne dégrade pas la productivité globale de leurs services, *“un sujet en débat en l'absence d'études faisant consensus. Ils [les employeurs public, ndlr] doivent d'autre part mettre en place des modalités de contrôle opérantes des agents en télétravail en apportant un cadre et un appui au management de proximité”*.

Ce nouveau mode de collaboration est également perçu comme une chance à saisir pour améliorer et rénover l'offre publique de service aux usagers, notamment à travers deux voies identifiées : utiliser le télétravail comme levier pour élargir les plages de contact des usagers avec l'administration, mais aussi en faire une opportunité pour développer une offre de contact par visioconférence. *“Tous ces avantages, avérés ou potentiels, militent pour que les employeurs publics s'emparent de ces chantiers afin que le télétravail s'impose comme un axe majeur de la modernisation des services publics au bénéfice des agents et des usagers”*, soulignent les magistrats financiers.

En définitive, en matière de télétravail dans la fonction publique, la Cour des comptes recommande de promouvoir la diffusion d'un outil de visioconférences souverain utilisable par tous les services de l'État et offrant un confort d'utilisation équivalent aux outils accessibles au grand public. Mais elle préconise aussi de *“tenir à jour la liste des outils numériques répondant aux normes de sécurité requises et [d']en promouvoir l'usage”* et aussi de *“tirer les conséquences immobilières du télétravail*

*dans toutes ses dimensions et recourir aux tiers-lieux administratifs en se fondant sur des besoins dûment identifiés*”. Il est également conseillé d’assurer la diffusion, *via* le comité de suivi de l’accord du 13 juillet 2021, des bonnes pratiques rendant effectif le droit à la déconnexion.

Dernières recommandations : mentionner, dans les accords collectifs, l’emploi du télétravail pour accompagner transitoirement les mobilités professionnelles et les réorganisations de services impliquant des mutations géographiques ; prévoir, dans les accords de mise en œuvre du télétravail, le recours au télétravail pour élargir les plages horaires de contact des services avec les usagers ; et enfin amplifier le développement du recours à la visioconférence en complément de l’accueil physique et téléphonique des usagers.

PAR MARIE MALATERRE

\* \* \*

## **Les rémunérations de la haute fonction publique remises à plat - Les Echos**

Le ministre de la Fonction publique présente ce mercredi en Conseil des ministres un projet de décret qui réforme les rémunérations des hauts fonctionnaires. Il n’y aura désormais plus qu’une seule grille, celle des administrateurs de l’Etat, et leur rémunération pourra intégrer une part variable.



Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.  
(Ludovic MARIN/AFP)

Par [Leïla de Comarmond](#)

Publié le 23 nov. 2022 à 7:10 Mis à jour le 23 nov. 2022 à 7:14

Création de [l'INSP se substituant à feu l'ENA](#) , fusion de [la quasi-totalité des corps de la haute fonction publique](#) administrative, mise en place d'une gestion centralisée de leurs carrières... Un an après le lancement de la réforme de l'encadrement supérieur de l'Etat, l'examen d'un nouveau projet de décret en Conseil des ministres ce mercredi marque en quelque sorte le lancement de l'acte II de ce projet [lancé à l'initiative du chef de l'Etat lors de son premier quinquennat](#) .

Le sujet est technique. Il s'agit de supprimer une spécificité des grilles de rémunération des hauts fonctionnaires : le fait que leur sommet, qu'on atteint en fin de carrière, est constitué d'indices en lettres et non en chiffres. Mais la suppression de cette particularité, qui va faire gagner en transparence, s'inscrit dans une réforme bien plus globale, celles des rémunérations de la haute fonction publique. Fini la coexistence d'autant de grilles que de corps (15), structurées de façon différente. Désormais il n'y aura plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qu'une grille unique, celle des administrateurs de l'Etat.

### **Eviter le phénomène de « yo-yo »**

Elle permettra d'éviter le phénomène de « yo-yo » qui prévalait jusque-là, souligne-t-on au ministère de la Fonction publique : « Un administrateur civil, nommé par exemple sous-directeur d'une administration centrale par détachement, voyait sa rémunération changer de grille puis, de nouveau, revenir sur la grille de son corps lorsqu'il quittait son poste, avec des

phénomènes de gain ou de perte financière pas optimum en termes de parcours de carrière. »

Dans le nouveau système, « le passage par des postes de responsabilité fonctionnelle ou de direction permettra d'accélérer la progression salariale, en allant plus vite à des niveaux indiciaires plus élevés », insiste-t-on dans l'entourage du ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini.

### **Intégration d'une part variable**

L'unification s'appliquera aussi aux primes, qui actuellement diffèrent d'un corps à l'autre et dont les niveaux dépendront désormais du poste occupé, leur montant faisant l'objet prochainement d'un arrêté. Avec là encore une nouveauté : l'introduction d'une part variable sur objectifs, qui pourra atteindre de 20 à 30 % du montant des primes selon le niveau du poste occupé.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les 2.800 hauts fonctionnaires appartenant déjà au corps des administrateurs de l'Etat se verront appliquer la nouvelle grille. Viendront ensuite s'y agréger les agents qui choisiront de quitter leur corps d'origine, avec un petit coup de pouce salarial. « Les gains moyens de reclassement par grade en fonction des niveaux devraient représenter de 1.600 à 1.800 euros en moyenne par an pour un coût budgétaire de 15 à 20 millions d'euros par an », explique le ministère.

**Leïla de Comarmond**

\* \* \*

### **Recours devant le Conseil d'État, États généraux... Les diplomates se battent pour ne pas disparaître - Marianne**

Les syndicats du ministère des Affaires étrangères s'apprêtent à introduire un recours devant le Conseil d'État contre le décret supprimant le corps diplomatique. Dans le même temps, les États généraux de la diplomatie se poursuivent. Avec des diplomates plutôt optimistes...

L'espoir est encore là. Plusieurs syndicats du ministère des Affaires étrangères et européennes (MEAE) s'apprêtent à introduire en fin de semaine un recours devant le Conseil d'État contre le décret publié au Journal officiel, le 17 avril dernier, actant [la mise en extinction du corps diplomatique](#). Résultat d'un précieux travail de documentation et d'argumentation, le mémoire rédigé par les syndicats du Quai d'Orsay dont la CFTC et leur cabinet d'avocat va être déposé au Palais-Royal en fin de semaine. Objectif : annuler la réforme du corps diplomatique et donc rétablir les statuts de

conseiller des affaires étrangères et ministre plénipotentiaire. Parmi les six arguments juridiques invoqués par les syndicats, celui de la « *rupture d'égalité entre les diplomates de carrières et les hauts fonctionnaires de passage* » et de la « *contradiction de la réforme avec les statuts de la fonction publique selon lesquels "à un métier correspond un corps"* ».

La réforme de la haute fonction publique, dans son volet diplomatie, a été publiée au Journal officiel le 17 avril sur la volonté du président de la République et de son entourage, dont l'ancienne ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, [Amélie de Montchalin](#). Les recours devant le Conseil d'État sont rarissimes au Quai d'Orsay. Les derniers, concernant deux [nominations d'ambassadeurs](#) par Nicolas Sarkozy en 2012, avaient donné raison aux demandeurs. Rien à voir donc avec l'action qui va être menée en fin de semaine par les syndicats du MEAE. Mais cela semble les rassurer. « *On ne se lancerait pas si on ne pensait pas avoir de chances d'aboutir. On ne le fait pas pour la gloire bien qu'on ait conscience du déséquilibre et du rapport de force auquel on va devoir faire face* », confie à Marianne, Olivier da Silva, représentant de la CFTC MAE.

Concernant le processus, une fois le mémoire déposé, le Conseil d'État l'inspectera et nommera un rapporteur chargé « *de faire la navette entre les deux parties* ». Concrètement, le Conseil d'État organisera le débat contradictoire dès lors qu'il voudra éclaircir un point du rapport. L'étude du dossier pourrait prendre « *entre six mois et un an et demi* », pointe Olivier da Silva. Et d'ajouter, « *quelle qu'en soit l'issue, ça nous permet de continuer une forme de mobilisation* ». Le 2 juin dernier, [le ministère était entré en grève pour la deuxième fois de son histoire](#), en réaction à cette annonce.

## OPTIMISME

Fruit de ce mouvement, les « États généraux de la diplomatie » – lancés par la ministre Catherine Colonna – dont l'objectif est de remédier au mal-être qui s'est emparé du MEAE se poursuivent depuis le 28 octobre. Près d'un mois après leur ouverture, les diplomates en sont plutôt convaincus tant sur la forme que sur le fond. « *C'est une équipe dédiée qui s'en occupe et non l'administration ce qui permet d'avoir des discussions les plus objectives possibles* », détaille le représentant syndical.

Parmi eux, l'universitaire Christian Lequesne ou encore Jérôme Bonnafont, ambassadeur de France auprès de l'ONU à Genève. Quatre à six ateliers de discussions sont organisés toutes les semaines au Quai d'Orsay, accessibles en visioconférence. « *La démarche est très ouverte et honnête. Je connais les membres de l'équipe dédiée et j'ai observé ceux que je ne connaissais pas. Leur façon de parler et de questionner les agents m'a convaincu que des propositions concrètes seront rédigées à la fin des États généraux* », estime Olivier da Silva qui a, lui-même, été auditionné par l'équipe sur l'évolution du ministère ces trente dernières années.

Et la suite ? Pour ce qui est du calendrier, les États généraux sont prévus jusqu'à fin décembre mais pourraient jouer les prolongations au mois de janvier. En février, l'équipe de diplomates s'attellera à la synthèse des États généraux pour en rédiger des propositions. Ensuite, le dossier sera entre les mains de la ministre...

\* \* \*

## **Energie : Bruxelles appelle les membres de la zone euro à mieux cibler leurs boucliers tarifaires – Les Echos**

La Commission européenne juge la plupart des mesures de lutte contre l'inflation énergétique trop générales. Elle recommande pour 2023 des politiques budgétaires neutres. Les dépenses lui semblent augmenter trop vite dans dix pays dont l'Allemagne, mais pas en France. Un nouveau Pacte de stabilité doit s'appliquer à partir de 2024.

Alors que l'inflation continue d'augmenter dans la zone euro, la Commission européenne engage les Etats membres à [mieux cibler leurs dispositifs de soutien](#) aux ménages et aux entreprises. Selon elle, en 2022, seules 30 % de ces mesures d'aide étaient calibrées de manière adéquate, en direction des publics les plus vulnérables. Bruxelles déplore en particulier que de nombreuses actions tarifaires comme la réduction des taux d'accises sur les carburants envoient un mauvais signal alors que l'UE cherche à décarboner son économie.

Valdis Dombrovskis, le vice-président exécutif de la Commission, recommande aux capitales d'adopter des mécanismes de subventions par étages : les ménages bénéficieraient ainsi de tarifs très avantageux pour une certaine consommation de base correspondant aux besoins impérieux, mais au-delà d'un certain seuil devraient s'appliquer les prix de marché - ce qui doit inciter, accessoirement, à la sobriété énergétique.

### **Politique budgétaire neutre**

Alors que plusieurs Etats membres pourraient entrer [en récession dans les prochains mois](#), Valdis Dombrovskis insiste sur la nécessité de ne pas s'engager dans des politiques budgétaires expansives. Cela aurait pour effet d'alimenter l'inflation, donc de contribuer à la hausse des taux d'intérêt, donc de réduire les capacités d'emprunt des Trésors. Au terme de son analyse des budgets 2023 de la zone euro, Bruxelles estime qu'en moyenne, l'impact des budgets sur l'économie est globalement neutre, à savoir ni expansionniste ni restrictif.

La Commission estime toutefois que dans certains pays, les dépenses courantes augmentent trop vite. Parmi les pays déjà très endettés, Bruxelles montre ainsi du doigt la Belgique et le Portugal. Dans le cas de la Belgique, c'est largement dû à l'indexation généralisée des salaires de la fonction

publique et de nombreuses prestations sociales, des retraites aux allocations. Ce système alimente l'inflation, qui était de 12,3 % en rythme annuel en octobre (contre 10,7% en zone euro). Selon Paolo Gentiloni, le commissaire à l'Economie, le cas du Portugal est « borderline », c'est-à-dire à la limite du recommandable. « Nous appelons Lisbonne plus à la prudence qu'à la correction. »

## **Allemagne épinglée**

Parmi les pays modérément ou faiblement endettés, Bruxelles estime que l'Autriche, la Lituanie, l'Estonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovaquie et la Slovaquie font progresser leurs dépenses courantes plus vite que souhaitable. C'est aussi le cas de l'Allemagne, accusée par plusieurs responsables européens de concurrence déloyale au sein du marché intérieur après avoir annoncé fin septembre un plan pouvant se monter jusqu'à 200 milliards d'euros [pour aider ses ménages et entreprises](#) .

Bruxelles invite donc ce groupe de dix pays à « prendre les mesures nécessaires [...] pour s'assurer que leur budget 2023 soit complètement aligné » sur ses recommandations. Cet avis n'est toutefois pas contraignant. Les règles du Pacte de stabilité et de croissance, qui imposent des limites précises aux budgets nationaux, ont été suspendues jusqu'à fin 2023 à cause de la crise économique provoquée par la guerre en Ukraine. Un pacte rénové, sur lequel Bruxelles doit présenter [une proposition législative début 2023](#) , doit entrer en vigueur à partir de 2024.

## **Incertitudes sur le calendrier**

A contrario, la Commission estime que les projets de budget de la France ( [beaucoup plus sévèrement jugée par le FMI lundi](#) ), de la Grèce et de l'Espagne pour 2023 « respectent les recommandations », notamment celle de limiter les aides aux ménages et entreprises les plus fragiles. Les experts de la Commission redoutent cependant que les Etats membres ne suppriment pas leurs mesures de soutien contre l'inflation énergétique aussi vite que prévu dans leurs prévisions. Elles devraient représenter 0,9 % du PIB de la zone euro en 2023 si les capitales s'en tiennent à leurs plans, mais pourraient monter jusqu'à 2 % du PIB si elles étaient étendues sur toute l'année prochaine.

Concernant l'Italie, Bruxelles s'est abstenu d'émettre un avis, dans l'attente d'informations sur les dernières mesures adoptées par le nouveau gouvernement Meloni. Au sujet des salaires, la Commission estime que des augmentations substantielles doivent protéger les ménages de pertes de pouvoir d'achat, et en priorité les plus modestes, mais tout en reflétant la

croissance de moyen terme de la productivité et en limitant les effets de second tour sur les prix à la consommation. Une gageure.

**Karl De Meyer (Bureau de Bruxelles)**

\* \* \*

## **Stanislas Guerini sonne la mobilisation pour les élections professionnelles – Acteurs Publics**

“De votre mobilisation dépend la réussite” des élections professionnelles de début décembre dans la fonction publique, souligne le ministre dans un courrier adressé aux agents publics. Lors du dernier scrutin, en 2018, la participation était passée sous la barre des 50 % pour la première fois.



*Le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, lors d'un déplacement consacré aux élections professionnelles, au ministère de l'Agriculture, lundi 21 novembre.*

Capture Twitter

Dernière ligne droite avant les élections professionnelles de la fonction publique, et l'occasion d'un nouvel appel à la mobilisation de la part du gouvernement Borne. Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, vient ainsi d'appeler les agents publics à voter au scrutin du 8 décembre prochain. Et

même dès le 1<sup>er</sup> décembre pour les administrations ayant recours au vote électronique.

*“De votre mobilisation dépend la réussite de cette élection, écrit-il ainsi dans un courrier aux quelque 5,7 millions de fonctionnaires et contractuels. Vous le savez, c’est un temps fort de la démocratie sociale, vous avez un rôle à jouer, celui de faire entendre votre voix, vos convictions et vos attentes, en votant.”* Cette mobilisation revêt un enjeu de taille cette année, la participation ayant fortement marqué le pas lors du scrutin de 2018 en passant sous la barre des 50 % pour la première fois.

***“Chacun est engagé pour que tout se déroule au mieux”***

Le scrutin revêt également un enjeu d’importance sur le plan technique, avec la généralisation du vote électronique dans la fonction publique d’État, après son expérimentation lors des scrutins de 2014 et 2018. Et Stanislas Guerini l’assure dans son courrier : tout est aujourd’hui en ordre logistique.

*“La réussite, sur le plan opérationnel, dépend de l’implication de tous, directions centrales et employeurs publics, services des ressources humaines et prestataires chargés du vote électronique, que j’ai personnellement rencontrés ces dernières semaines, explique le ministre dans son courrier. Chacune et chacun est pleinement engagé pour que tout se déroule au mieux.”*

Pour rappel, ce scrutin fera également date avec la mise en place des nouvelles instances de dialogue social pour lesquelles les agents sont amenés à voter. À savoir notamment les comités sociaux, nés de la fusion des comités techniques (CT) et des comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), comme prévu par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Les commissions mixtes paritaires (CAP) seront quant à elles recentrées sur les décisions individuelles défavorables.

PAR BASTIEN SCORDIA

\* \* \*

Vous pouvez partager un article en cliquant sur les icônes de partage en haut à droite de celui-ci. La reproduction totale ou partielle d'un article, sans l'autorisation écrite et préalable du [Monde](#), est strictement interdite.

Pour plus d'informations, consultez nos [conditions générales de vente](#).

Pour toute demande d'autorisation, contactez [droitsdauteur@lemonde.fr](mailto:droitsdauteur@lemonde.fr).

En tant qu'abonné, vous pouvez offrir jusqu'à cinq articles par mois à l'un de vos proches grâce à la fonctionnalité « Offrir un article ».

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/11/22/les-mesures-sociales-et-fiscales-prises-durant-la-crise-du-covid-19-ont-davantage-profité-aux-plus-aises-selon-l-insee\\_6151109\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/11/22/les-mesures-sociales-et-fiscales-prises-durant-la-crise-du-covid-19-ont-davantage-profité-aux-plus-aises-selon-l-insee_6151109_3234.html)

## **Les mesures sociales et fiscales prises durant la crise du Covid-19 ont davantage profité aux plus riches, selon l'Insee – Le Monde**

Sur la période 2020-2021, le soutien public a permis d'augmenter le niveau de vie des Français de 12,7 milliards d'euros.

Les réformes engagées juste avant l'apparition du Covid-19 et celles prises dans le cadre du « quoi qu'il en coûte » ont-elles rapporté davantage aux riches qu'aux pauvres ? A cette question loin d'être neutre sur le plan politique, l'Insee répond par l'affirmative, chiffres à l'appui. Les mesures sociales et fiscales prises en 2020 et 2021 ont permis d'augmenter de 1,1 % le niveau de vie des habitants de France métropolitaine, résume une étude figurant dans l'édition 2022 de l'ouvrage *France, portrait social*, qui paraît ce mardi 22 novembre.

Mais « *cette hausse profite surtout à la moitié la plus aisée de la population* », conclut l'Insee, après avoir décortiqué l'impact de chacune des mesures. Plus exactement, le soutien public a permis d'augmenter globalement le niveau de vie des Français de 12,7 milliards d'euros sur la période 2020-2021. En moyenne, cela représente 280 euros par personne et par an sur les deux années. Mais pour la moitié la plus aisée, ce chiffre monte à 420 euros en moyenne, tandis qu'il ne dépasse pas 130 euros pour les catégories les moins favorisées de la population.

Sans contester les chiffres sur le fond, Bercy tient à nuancer ce constat. D'une part, l'entourage du ministre de l'économie, Bruno Le Maire, souligne que « *la moitié la plus aisée de la population* » inclut en réalité le plus gros des bataillons des classes moyennes. Les catégories qui ont le plus bénéficié des mesures sociofiscales en 2020-2021 sont celles qui se situent entre le cinquième et le huitième décile de niveau de vie. Autrement dit, qui vivent avec un budget mensuel net (après transferts fiscaux et prestations) compris entre 2 000 et 3 000 euros environ.

### **L'outil fiscal privilégié**

D'autre part, souligne-t-on à Bercy, ces disparités s'effacent si elles sont exprimées en pourcentage plutôt qu'en euros. Les plus modestes, au niveau de vie inférieur à 833 euros par mois, ont ainsi vu croître leur niveau de vie de 1,1 % sur ces deux années, alors que pour les plus riches l'amélioration s'est limitée à 0,7 %. C'est là encore pour les classes moyennes que

l'amélioration a été la plus nette, jusqu'à 1,6 % – pour ceux qui vivent avec 2 500 euros mensuels.

Enfin, rappelle un proche de Bruno Le Maire, ce constat de l'Insee porte sur deux années seulement, et non pas sur l'ensemble du premier quinquennat et l'année 2022, marquée par la crise énergétique. « *Il est difficile de dire qu'on n'a pas aidé massivement l'ensemble des Français* », insiste-t-on à Bercy. Quoi qu'il en soit, cette différence dans l'impact des mesures de soutien aux ménages prises durant la crise du Covid-19 trouve une explication dans leur nature même.

L'exécutif a largement choisi de recourir à l'outil fiscal : sur le total de 12,7 milliards d'euros distribués aux ménages, 11,1 milliards, soit 90 % du total, proviennent de la baisse de l'impôt sur le revenu instaurée dans la loi de finances de 2020 et de l'allègement de la taxe d'habitation. « *Forcément, la baisse de l'impôt sur le revenu bénéficie aux classes moyennes qui le paient, environ 17 millions de personnes* », rétorque Bercy.

Une mesure fiscale a, elle, plutôt pénalisé les plus modestes : l'alourdissement des taxes sur le tabac intervenu en 2020. A contrario, les prestations sociales, qui sont par nature plus redistributives, n'ont représenté que 1,6 milliard d'euros au total, soit 10 % seulement du total des mesures prises. Certes, certaines mesures exceptionnelles, prises en 2020 pour répondre à la violence de la crise liée au Covid-19, ont été ciblées sur les plus modestes.

### **Des réformes à l'« effet nul »**

C'est le cas des aides exceptionnelles de solidarité et de la majoration de 100 euros de l'allocation de rentrée scolaire. Mais, « *mécaniquement, ces dispositifs ponctuels non reconduits l'année suivante se traduisent en 2021 par une baisse d'autant* » du revenu des ménages concernés. En 2021, deux autres mesures exceptionnelles ont été mises en œuvre : un bonus de 100 euros du chèque énergie, qui a bénéficié aux 20 % les plus modestes, et l'indemnité inflation, dont l'impact est davantage réparti sur l'ensemble de l'échelle sociale.

Quant aux réformes dites « pérennes » de certaines prestations sociales, telles que l'augmentation du minimum vieillesse ou de l'allocation d'invalidité, « *elles ont un effet globalement nul sur le revenu disponible* », tranche l'Insee. En effet, ces augmentations ont pratiquement été compensées par la sous-indexation de certaines autres prestations, comme les allocations familiales ou les aides au logement. Ces prestations n'avaient été revalorisées « que » de 0,3 % au 1<sup>er</sup> avril 2020 – en plein premier confinement –, alors qu'une application stricte de la formule d'indexation contenue dans la loi aurait dû conduire à une hausse de 0,9 %.

A noter que cette étude d'impact reste circonscrite aux transferts fiscaux et prestations sociales. Elle ne prend pas en compte l'effet sur le niveau de vie de certaines mesures mises en œuvre en 2020 et 2021, telles que l'élargissement du dispositif d'activité partielle, le fonds de solidarité pour les travailleurs indépendants et la prolongation des droits à l'indemnisation chômage. Ce qui permet à Bercy de souligner que « *l'Insee note une vision très statique des inégalités, alors que le meilleur vecteur de mobilité sociale est le travail* ». Le débat est ouvert.

Plus de 3 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2021

Que ce soit sous forme de colis, de paniers-repas ou d'épicerie sociale, entre 3,2 millions et 3,5 millions de personnes ont fait appel en 2021 à l'aide alimentaire apportée par les réseaux associatifs, selon l'Insee. Sans grande surprise, ces personnes font partie « *de la frange la plus pauvre des ménages* », précise l'étude de l'institut publiée mardi 22 novembre. L'isolement est un trait largement partagé, qu'il s'agisse d'hommes isolés ou de mères seules avec enfants. Leur revenu ne dépasse pas 637 euros mensuels, soit à peine plus du quart du niveau de vie moyen des ménages. Près d'un bénéficiaire sur deux est une personne immigrée, dont 90 % viennent d'Afrique. Les sans-abri constituent une petite minorité (4 %) de ce public, la plupart des personnes vivant dans un logement ordinaire (86 %), le reste en logements collectifs. Enfin, 16 % des personnes qui recourent à l'aide alimentaire des associations ne bénéficient d'aucun autre type de soutien.

Béatrice Madeline

\* \* \*

## **Amazon, Twitter, Meta... Dans la Big Tech, la chasse aux salariés "les moins performants" - L'Express**

Ces compagnies n'opèrent pas seulement des coupes brutales dans leurs effectifs. Elles s'en prennent aussi à ceux qu'elles estiment être les maillons faibles.



De nombreux employés de Twitter ont récemment annoncé leur départ du réseau social sur leur propre fil d'actualité. Parmi eux, des démissions, mais aussi des départs contraints.  
[afp.com/News/2022/11/22/twitter-employees](https://www.afp.com/News/2022/11/22/twitter-employees)

- Tech et transformations

Twitter est passé en mode "hardcore". Son nouveau propriétaire, le multi-milliardaire Elon Musk, a demandé aux employés du réseau social de se donner corps et âme à l'entreprise. Ou, le cas contraire, d'aller voir ailleurs. Un ultimatum afin d'opérer un dernier tri dans ses effectifs déjà bien taillés depuis sa prise de contrôle rocambolesque il y a un mois. Le patron de Tesla a d'ailleurs lui-même tenu à vérifier la vigueur des troupes restantes. Des ingénieurs ont dû fournir à la hâte des copies de leur travail - souvent du code informatique visant à maintenir le réseau en bon état de marche, à le sécuriser ou à lui adjoindre de nouvelles fonctionnalités. Dans la tech, ce genre de test est bien connu. Il permet de repérer ceux que l'on nomme les *low performers*, les travailleurs jugés les "moins performants".

La crise économique sert actuellement de justification à cette pratique. Selon le site layoffs.fyi, qui répertorie les plans de licenciement dans la tech, la chute des recettes publicitaires et des financements a déjà provoqué la suppression de 140 000 postes dans le secteur, dont plus de 45 000 pour le mois en cours. Du jamais-vu depuis la crise de la bulle "dotcom" de l'an 2000. Et le compte est loin d'être terminé.

Chez Google, environ 10 000 personnes sont actuellement visées par cette classification de *low performers* selon le site The Information, soit environ 6% des effectifs actuels. Ce même média avait révélé, cet été, une situation similaire chez Meta (ex-Facebook), qui s'est séparé de 11 000 personnes. Elle concerne surtout les postes d'ingénieurs ou de développeurs. "Chaque responsable doit penser à chaque personne de son équipe et à la valeur qu'elle apporte", avait alors écrit Maher Saba, un responsable de l'ingénierie du géant, dans un message interne. "Si un subordonné direct est en roue libre ou peu performant, il n'est pas celui dont nous avons besoin ; il fait défaut à l'entreprise." Une chasse aux indésirables qui attend désormais Amazon, qui a récemment annoncé le départ de 10 000 salariés. Selon une série de messages Slack divulgués par Business Insider vendredi, le leader du e-commerce fait pression sur les managers de plusieurs de ses divisions afin qu'ils partent rapidement à la chasse aux "URA", pour *unregretted attrition* ("départs non regrettés").

Un contrecoup des excès de la tech ?

Plusieurs méthodes existent alors. La méthode Musk, brutale, consiste donc à imprimer des milliers de pages de code et à les adresser à son supérieur, comme un étudiant rendrait une copie à son professeur. Mais, plus souvent, les compagnies de la Big Tech disposent aujourd'hui de leur *performance improvement program* (PIP) pour suivre les performances de leurs salariés. Ce plan, étalé sur plusieurs semaines ou mois, met à l'épreuve un employé sur des missions, des entretiens. Parfois, le PIP peut le "sauver", ou acte son reclassement dans un autre service. Un *happy end* apparemment loin d'être la norme. "Un PIP, dans la plupart des cas, est vraiment une couverture juridique pour éviter que l'entreprise ne soit poursuivie en justice lorsqu'un employé est licencié, loin de la prétendue noble intention d'apporter une 'amélioration' du comportement", écrivait en 2019 un blogueur tech qui témoigne pour plusieurs de ses amis et connaissances passés par cette épreuve. "Un PIP est l'échec ultime, la version d'un ingénieur logiciel d'être mis devant un peloton d'exécution."

Cette approche, cruelle à première vue, est aussi perçue comme un contrecoup des beaux jours de la tech. "Comme beaucoup d'autres entreprises dans un monde à taux zéro - Meta a dérivé dans le pays de l'excès - trop de gens, trop d'idées, trop peu d'urgence", a notamment confié à *Bloomberg* Brad Gerstner, du fonds Altimeter, actionnaire de la compagnie dirigée par Mark Zuckerberg. C'est un fait : quand la tech va bien, elle embauche. Beaucoup. Pour répondre à l'explosion de la demande, Amazon a ainsi doublé ses effectifs [voir notre infographie] entre la fin 2019 et le début 2022, passant de près de 800 000 employés à 1,6 million. Même ordre de grandeur chez Meta. Plus largement, l'importante croissance de ces entreprises les 10 dernières années a permis de gonfler leur staff. Pour les postes les mieux qualifiés et les profils les plus expérimentés, les salaires peuvent atteindre plus de 500 000 dollars par an.

De quoi faire naître quelques moqueries, comme celle de l'ingénieur-millionnaire qui siroterait des cocktails sur le toit de son entreprise, sous le beau soleil californien ; une image popularisée par *Silicon Valley*, une série au ton caustique sur le monde de la tech (et de son lieu emblématique). Un article de *Business Insider*, publié en 2017, sans verser dans cette caricature, racontait tout de même le quotidien de ces personnes qui profitaient pleinement de cet âge d'or. "La plupart de mes amis chez Google travaillent quatre heures par jour. Ce sont des ingénieurs chevronnés (...) ils ont donc optimisé les cycles de performance de leur propre travail", décrivait une source. D'autres flânaient, sans tâche précise à rendre. Une culture de la "glande" que beaucoup ont cru

percevoir ces derniers jours à travers les multiples démissions chez Twitter, survenues à l'annonce de l'ultimatum d'Elon Musk.

Mythe ou réalité ? Difficile de le savoir, tant le marché du travail reste dynamique dans le milieu. TikTok, en pleine accélération, envisage notamment de doubler ses effectifs. Selon plusieurs spécialistes de l'emploi dans la tech, le réseau social piocherait, au sein de la *Valley*, directement dans les licenciements effectués par ses concurrents pour se renforcer. Parmi eux, à n'en pas douter, figurent des *low performers* de chez Meta, Google ou bien Twitter.

\* \* \*

*Pour adhérer à notre syndicat il suffit de [télécharger le bulletin d'adhésion](#) sur notre site, le remplir et le renvoyer accompagné du paiement correspondant.*